

Montréal

ORDONNANCES

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 27 septembre 2023, a adopté l'ordonnance suivante en vertu de l'article 66 du Règlement sur l'encadrement des animaux domestiques (21-012) :

Ordonnance relative à l'autorisation de la garde d'animaux de ferme dans le cadre des Fêtes des récoltes tenues le 7 octobre 2023 sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (9)

Cette ordonnance entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elle peut également être consultée en tout temps sur le site internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 3 octobre 2023

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat